



Couple cannabis separation comment proceder ? j suis un peu perdu

Par **nathalie**, le **18/09/2008** à **09:29**

BONJOUR

vous avez ete formidable et je vous en remercie d'avoir repondu a ma questio sur "mon conjoint fait pousser du cannabis dans le jardin" donc comme je le savais c'est strictement interdit, malgre toute mes demande aupres de lui pour qu'il coupe et jete topus cela il ne veux pas, quand je veux partir de la maison il me faitrester en forme de culpabiliter je suis fragile et il jouede cela enfin bref!

je voudrais aller voir la police pour deposer une plainte comme quoi mon conjoint fait pousser du cannabis alors que c'est interdit et que je ne suis pas d'accord et de plus nous avons une petite fille de 3ans et je ne ve pas quelle vive dans cette environnement

Ma question doit je porter plainte? est ce que que si je porte plainte la police ne dira pas que c'est moi qui est mit cette plainte je voudrai rester en anonymat sinon il va me persecuter oralemnt!!! et apres que va t'il se passer? amende oui sa c'est certain mais ira t'il en prison immediatement ou il va falloir attendre un jugement

POUR INFO : il a beaucoup de plant de cannabis dans le jardin, et une autre moitier qu'il fait secher dans la cabane du jardin!!

ensuite si il va en prison je pourrai garder mon appartement? le baille est au deux nom il va falloir le mettre que a mon nom

sinon si je ne fais pas cela je cherche un appartement pour moi et ma fille mais je n'ai pas les moyen!!! il serai plus simple de garder l'appartement actuelle deja pour ne pas pertuber ma fille deja que son papa ne sera plus la (malgre sont peu de presence aupres d'elle)

quel choix me conseiller vous porter plainte ou partir sans rien dire?
si je part je souhaiterais alors rejoindre mes ârent qui ont a strasbourg et moi a marseille est
je le droit par rapport a ma fille et au mode de garde pour le papa

MERCI de vos reponse

JE recommanderais se site car il est vraiment super

merci pour vos conseil !! :)

Par **nathalie**, le **19/09/2008** à **12:48**

je fais un petit up a ma question :)

hier j'ai telephoner a la police qui ma dit mais madame vous etes degueullasse vous voulez
poser des ennuie a votre conjoint et non madame la plainte ne sera pas anonyme si je porte
plainte ma t'il dit , tres aiùable le policier
mais franchemt ou va t'on je suis une femme qui na pas les moyen d'avoir un appartement
nouveau pour moi et ma fille cause caution , garent et les 3 mois de loyer que le proprietaire
demande, donc je dois rester vivre avec un homme dont je n'ai plus de sentiment qui fait des
connerie comme un adolescent et ma fille grandit dans ce monde la
eh ben merci meusieur le policier

je suis outrer, desoler
votre avis m'interesse

Par **jeetendra**, le **19/09/2008** à **14:29**

bonjour, pensez à appeler le 3919 sos violences conjugales ils ont des conseillers juridiques
qui vous aideront dans votre difficulté avec votre conjoint, également le 119 pour votre enfant
en danger, courage à vous, cordialement